

Avis suivant l'article 12
de la loi sur les valeurs mobilières (Québec)
et de l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières

1. Date prévue du début du placement :

La clôture est prévue pour le ou vers le 19 décembre 2000.

2. Brève description des titres à placer, notamment le droit de vote, le droit aux dividendes, le droit de conversion et les conditions relatives au rachat ou au fonds d'amortissement :

Actions subalternes de Catégorie A de Groupe Algo Inc. ("**Algo**") donnant à ses porteurs le droit d'exercer un vote par action.

3. Le nombre de titres à placer, le prix et la valeur totale :

21 000 000 actions subalternes de Catégorie A de Algo à un prix d'acquisition de 0,24 \$ par action pour une contrepartie totale de 5 040 000 \$.

4. Une description du mode de placement ainsi que le nom et l'adresse du placeur principal chargé du placement lorsque cette dernière information est connue :

Les titres sont émis en contrepartie d'une somme de 5 040 000 \$ par Algo.

5. Le produit net que l'émetteur prévoit retirer du placement, les emplois principaux envisagés pour cette somme et les fonds prévus pour chacun de ces emplois :

L'émetteur prévoit retirer du placement la somme de 5 040 000 \$ qui sera affectée au fonds de roulement aux fins générales de Algo.

6. Le nom de tout porteur qui vend des titres, le cas échéant :

Sans objet.

7. Nom de l'autorité compétente pour viser les documents d'information ou pour accorder une dispense :

Sans objet.

8. Exemplaires des documents d'information qui sera remis aux souscripteurs :

Sans objet.